

ANNEXE

Détail de 290 Mds € de mesures budgétaires de soutien direct, autour des priorités suivantes:

a) Renforcement du système médical et prévention des infections (2 989 Mds Yen / 27 Mds USD)

- **Prime pour le personnel médical (2 237 Mds Yen)**: 200 000 Yen pour les employés des institutions médicales ayant accueilli des patients Covid19, 100 000 Yen pour le personnel soignant des institutions médicales ayant ouvert de nouveaux lits en service de réanimation, 50 000 yens pour les autres employés.

- **Approvisionnement en matériel médical (438 Mds Yen)**: pour éviter les effets d'une nouvelle pénurie de masques et de blouses médicales, le gouvernement a alloué 437,9 Mds Yen pour l'achat direct de matériel auprès de fournisseurs et leur distribution aux hôpitaux accueillant les patients atteints par le COVID-19.

- **Développement de traitements et recherche de vaccins (206 Mds Yen)**: un montant de 206 Mds Yen sera dédié au développement de traitements et de vaccins contre le coronavirus, ainsi qu'au développement d'un système de production et de commercialisation efficace.

b) Emploi et continuité de l'activité économique (452 Mds yens / 4 Mds USD)

- **Extension de la subvention d'ajustement de l'emploi (452 Mds Yen)**: le montant maximal pris en charge en cas de chômage partiel, actuellement de 8 330 yens par personne et par jour, sera porté à 15 000 yens, soit l'équivalent de 330 000 yens par mois totalement chômé. La période d'application est prolongée jusqu'à fin septembre (contre juin, initialement prévu par le plan de relance précédent). Il est confirmé que ce système ne s'applique qu'aux entreprises qui s'engagent à ne pas licencier.

- **Création d'un nouveau système d'allocation de congé** pour les travailleurs qui ne peuvent pas recevoir d'allocation de congé payé en raison d'une détérioration de la trésorerie de leur entreprise.

c) Instauration d'une prestation, spécifique d'"aide aux loyers" (2 024 Mds yens / 18 Mds USD): les entreprises cibles sont celles dont les ventes ont diminué, en rythme annuel, de 50% ou plus, sur un mois, ou de 30% ou plus, sur un trimestre. En principe, les deux tiers du loyer seront payés pendant six mois, jusqu'à un maximum de 250 000 yens. De plus, à titre exceptionnel pour les entreprises qui louent plusieurs magasins, le plafond de subvention a été porté à 1 million yens pour les petites et moyennes entreprises et à 500 000 yens pour les entreprises individuelles.

d) Aide à la trésorerie des entreprises (11 639 Mds yens / 106 Mds USD) : comme pour le premier plan d'urgence, ce volet comprend essentiellement l'intervention de la banque publique Japan Finance Coporation, sous forme d'aides à des prêts aux PME, à des prêts bonifiés, voire à des injections de capital.

e) Autres mesures (44 Mds USD):

soutien à l'agriculture et à la pêche (20 Mds Yen) pour développer, entre autre, de nouveaux canaux de vente; **soutien aux ménages monoparentaux** (137 Mds Yen): 50 000 yens seront versés en cas de baisse significative des revenus et l'absence d'allocation de pension

alimentaire pour enfants ; **réductions ou exemptions des frais de scolarité**: le gouvernement allouera 15,3 milliards yens pour subventionner les exemptions de frais de scolarité éventuellement décidées par les grandes écoles. Le gouvernement subventionne le montant total de l'exonération pour les universités et collèges techniques nationaux et les deux tiers de l'exonération pour les universités privées; **recrutement d'enseignants et de guides d'étude (32 Mds Yen)**, pour rattraper le retard dans l'apprentissage et réduire le nombre d'élèves des classes de sixième (12 ans) et de neuvième année (15 ans); **mesures de précaution à la réouverture des écoles (42 Mds Yen)**: des subventions d'urgence comprises entre 1 million et 3 millions de yens seront accordées aux écoles primaires et secondaires, aux lycées, en fonction de la localité et de la situation sanitaire locale (nettoyage, agencement) ; **aides aux étudiants**: 100 000 yens seront versés aux étudiants méritants, qui font face à une baisse de leurs revenus de travail à temps partiel. 200 000 yens seront versés aux étudiants issus de foyers exonérés de taxe d'habitation. *Japan Student Services Organization* sera en charge du recensement des quelques 430 000 étudiants éligibles (fréquentant les écoles supérieures, universités, écoles professionnelles et écoles de langue japonaise etc) ; **soutien aux artistes et aux athlètes (56 Mds Yen)**, sous forme d'aide financière à la poursuite de la vie artistique et sportive ; budget supplémentaire également prévu pour les **forces d'autodéfense (6 Mds Yen)** pour leur mobilisation active dans la lutte contre la propagation du virus.